

Guide Software-Service-Agreement (SSA)

Aperçu de la gestion de service logiciel des licences du PBX innovaphone version 8

Software-Service-Agreement – Définitions

Software-Service-Agreement

Le Software-Service-Agreement (SSA) permet au client une mise à niveau « gratuite » de ses licences avec les nouvelles versions firmware validées pendant la durée de sa validité. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'acheter les nouvelles versions pendant la durée de validité du SSA ! Seule exception: les nouvelles fonctionnalités sous licences spéciales.

Software-Service-Credits

Pour conclure un SSA des Software-Service-Credits – ou SSCs – sont utilisés en tant que valeur. Ses crédits peuvent être commandés et gérés dans le portail my.innovaphone via balance. Chaque licence innovaphone, qui peut être prise sous SSA, est dotée d'une valeur SSC. Cette valeur SSC est valable pour un an de SSA.

Durée de validité du SSA

En règle générale on part du principe qu'un SSA est conclut pour une durée d'1 an minimum. La date d'attribution de la licence est considérée comme étant le premier jour et la date d'expiration du contrat sélectionnée est considérée comme étant le dernier jour de la validité du SSA. Au besoin il est également possible de sélectionner une date quelconque d'expiration de SSA, le SSA sera calculé au jour près.

Date d'attribution de licence

C'est la date à laquelle une licence est attribuée à un appareil. Elle est toujours utilisée pour la calculation du Software-Service-Credits (SSC Cf. Ci-dessous) échéant pour un SSA.

Date de conclusion du SSA

C'est la date à laquelle une licence figurant dans my.innovaphone est prise sous SSA. Si une licence est mise sous SSA le jour même de l'attribution de licence, la date d'attribution de licence équivaut alors à la date de conclusion du SSA.

Date d'expiration du SSA

C'est la date à laquelle un SSA expire et devrait être prolongé. Si la prolongation n'est pas effectuée à temps jusqu'à cette date, le SSA ne pourra être prolongé qu'avec une majoration de 100%. La date d'expiration du SSA peut être librement sélectionnée.

Calcul de SSA

Calcul d'un SSA

Les SSCs échéants pour un SSA sont toujours calculés au jour près. Une journée SSA coûte 1/365ème du SSC annuel défini pour la licence. Si nécessaire, la somme obtenue lors de la calculation du SSC est toujours arrondi à l'entier SSC supérieur le plus proche.

Paiement rétroactif pour SSA conclut ultérieurement

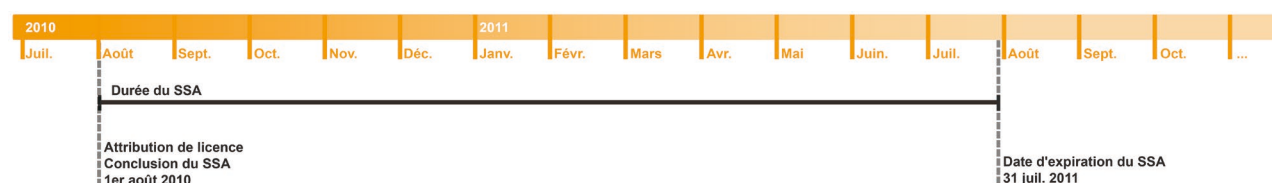
La date d'attribution de licence est toujours déterminante pour calculer les SSCs requis pour un SSA. Si la date de conclusion du SSA ne correspond pas à la date d'attribution de licence, le SSA doit toujours être payé rétroactivement. Pour plus de détails, veuillez consulter le paragraphe « Conclusion ultérieure de SSA pour un projet » (page 2).

Exemples de calcul de SSA

SSA standard pour une nouvelle installation

Un nouveau projet est installé dans my.innovaphone. A cet effet, tous les appareils qui devront être munis des licences correspondantes sont attribués à ce projet. Le jour même de l'attribution de licence aux appareils, un SSA devrait également être conclu pour l'ensemble du projet. Faute de quoi le nombre de SSCs à payer augmenterait, puisque un paiement rétroactif serait à effectuer. Aussitôt qu'une nouvelle version firmware release est éditée pendant la durée de validité du SSA, toutes les licences sous SSA peuvent être équipées de cette nouvelle version.

Exemple:

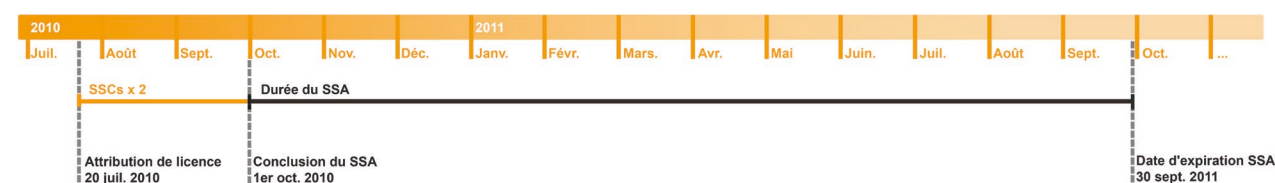


- Le 1er août 2010 les appareils appartenant à un projet sont munis des licences correspondantes.
- Le 1er août 2010 un SSA est également directement conclut jusqu'au 31 juillet 2011.
- Le SSA est conclut pour 1 an, c'est à dire qu'un an de SSCs sont payables pour les licences.
- Les SSCs requis sont prélevés de la balance.

Conclusion ultérieure de SSA pour un projet

Un projet my.innovaphone existant peut aussi être pris sous SSA ultérieurement. Dans ce cas il faut bien noter que la date d'attribution de licence des appareils est utilisée pour la calcul. Pour la période comprise entre l'attribution de licence jusqu'à la date de conclusion de SSA, les SSCs sont calculés avec une majoration de 100% !

Exemple:



- Le 20 juillet 2010 les appareils d'un projet sont munis des licences correspondantes.
- Le 1er octobre 2010 un contrat SSA de 12 mois est conclu ultérieurement pour l'ensemble du projet.
- Les SSCs requis ne sont pas calculés à dater de la conclusion du SSA mais à partir de la date d'attribution de licence, donc à partir du 20 juillet.
- La période comprise entre le 20 juillet 2010 (attribution de licence) et le 1er octobre 2010 (date de conclusion du SSA) est calculée avec une majoration de 100%, c'est à dire que $73/365 * 2$ SSCs sont payables pour les licences.
- Un an de SSCs sont payables pour les 12 mois de durée du SSA du 1er octobre 2010 jusqu'au 30 septembre 2011.

ATTENTION!

Pour éviter une double facturation de SSC, il est fortement conseillé aux revendeurs d'inclure un contrat SSA dès l'élaboration de l'offre et de faire remarquer au client que tout SSA conclut ultérieurement entraîne un paiement rétroactif plus élevé.

Au cas où un SSA n'est pas conclut simultanément avec l'attribution de licence, chaque journée jusqu'à la date de conclusion du contrat est majorée de 100%.

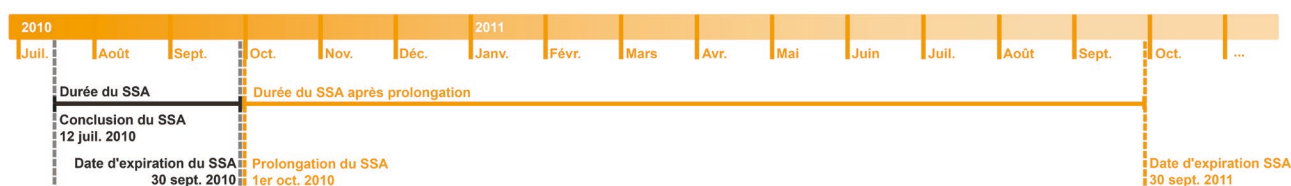
Prolongation d'un SSA

Pour rester valide la durée d'un SSA doit être prolongée. La prolongation n'est pas automatique! Cependant my.innovaphone rappelle ponctuellement par e-mail l'approche de l'échéance du SSA.

Marche à suivre

La prolongation du SSA est effectuée dans my.innovaphone. Le projet avec SSA à prolonger doit être sélectionné. Sous l'onglet SSA il est possible d'entrer une nouvelle date de conclusion de SSA – une date quelconque dans l'avenir ou 12 mois en standard. Lorsque la nouvelle date d'échéance du SSA est confirmée, my.innovaphone calcule les SSCs requis et les affiche pour chaque licence. En cas de confirmation, les SSCs requis sont débités de la balance.

Exemple:



- Le 12 juillet 2010 les appareils d'un projet sont munis des licences correspondantes.
- Un SSA est conclu pour 81 jours jusqu'au 30 septembre 2010. 81/365 du prix SSA annuel sont payables.
- Ponctuellement avant la date d'expiration, le SSA est prolongé d'un an. A cet effet un an de SSCs sont débités de la balance. Le SSA est valable jusqu'au 30 septembre 2011.

Ajout de licences à un projet sous SSA

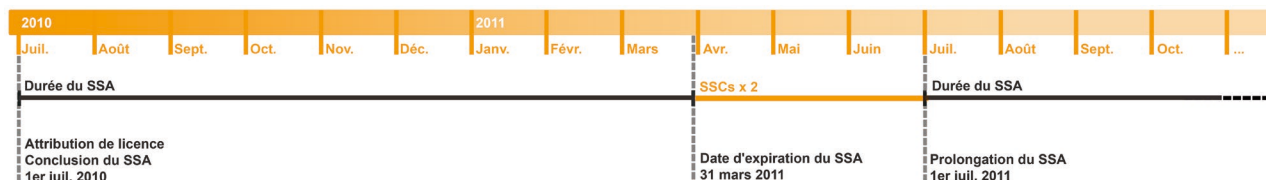
A tout moment des licences individuelles peuvent être ajoutées à un projet qui est sous SSA. La date d'expiration du SSA est déterminée automatiquement, mais peut cependant encore être modifiée à volonté. Il est conseillé de mettre simultanément et sans attendre les licences sous SSA et d'avoir dans la balance les SSCs requis à cet effet, étant donné que c'est toujours la date d'attribution de licence qui est utilisée pour la calculation et qu'un SSA ajouté ultérieurement requiert un plus grand nombre de SSCs.

Si la licence à ajouter est déjà sous SSA (attribution à partir du pool de licences libres) la date d'expiration actuelle du SSA est affichée. Mais on peut aussi prolonger directement un SSA et choisir une date d'expiration ultérieure. Les SSCs requis à cet effet sont calculés à ce moment-là.

Retard de prolongation d'un SSA

Des frais supplémentaires surviennent lorsqu'un SSA n'est pas prolongé ponctuellement avant sa date d'échéance. La période comprise entre la date d'expiration du SSA jusqu'à la date de prolongation du SSA est calculée avec une majoration de 100%.

Exemple:



- Les licences sont attribuées aux appareils le 1er juillet 2010.
- Le même jour le projet est mis sous SSA.
- La durée du SSA est de 274 jours et expire le 31 mars 2011. 274/365 de SSCs annuels sont payables pour le SSA.
- Le client omet de prolonger ponctuellement le SSA jusqu'au 31 mars 2011 inclus.
- Le SSA n'est prolongé que le 1er juillet 2011, soit 91 jours après la date d'expiration.
- Ces 91 jours sont facturés ultérieurement avec 100% de majoration: donc 91/365 * 2 de SSCs annuels sont payables.
- De plus, un an de SSCs sont payables pour un an de prolongation du SSA jusqu'au 30 juin 2012.

Attribution de licences de versions antérieures avec SSA

Les licences de versions antérieures sont toutes les licences de versions firmware antérieures à la version release actuelle selon la liste de prix innovaphone.

Lorsque ces licences sont attribuées à un appareil, la date d'attribution utilisée n'est pas la date d'attribution réelle comme pour les autres versions, mais la date de release de la version suivante selon la liste de prix. Pour la période comprise entre la date de release et la date de conclusion du SSA les SSCs sont doublement facturés. Cela implique des frais supplémentaires mais garantit également qu'aucun client achetant de « vieilles licences » ne soit avantagé par rapport à un client qui en a acquis des nouvelles.

Toutefois cela n'est valable que pour les licences non liées, achetées dans le passé. A l'avenir les licences de versions antérieures ne seront plus vendues. innovaphone propose bien plus dans my.innovaphone le « downgrade » de licences à la version antérieure (jusqu'à la version 6), tant que la version n'a pas été officiellement retirée.

Libération de licences

A partir de la version 8 il est possible de libérer à nouveau une licence attribuée à un appareil et ainsi de l'attribuer à un autre appareil. Les licences basées hardware telles que les licences d'interface RNIS, licences canal DSP, licences a/b, licences Gatekeeper en sont exclues!

La libération est effectuée soit directement sur le box en cas de liaison internet ou dans my.innovaphone. Les licences figurent alors dans le pool de projets des licences libérées et peuvent être attribuées à n'importe quel autre appareil.

Etant donné que cette fonction requiert l'attribution des licences au certificat de sécurité hardware, elle ne peut être effectuée que sur un appareil avec firmware version 8 !

Transformation d'une attribution de licence décentralisée en attribution centralisée avec my.innovaphone

Transformer une installation existante avec attribution de licence décentralisée en attribution de licence centralisée requiert la marche à suivre suivante:

- Une version 8 doit être installée. Pour une mise à niveau éventuelle, le projet peut être pris sous SSA.
- Les licences doivent être libérées et figurent alors dans le pool de licences libres du projet.
 - Si les licences sont transformées en une autre version dans la balance, le SSA existant expire et un an de SSA est calculé.
 - Si les licences sont attribuées à d'autres appareils, le SSA reste en vigueur et il n'y a aucun frais supplémentaire.
- Les licences peuvent alors être attribuées à partir de la balance de projets sur le Master ou tout autre appareil, comme toute autre licence dans la balance.